

**DEC141055DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC131431DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de M. Michel Bidoit aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

**Vu** le projet de Specific Agreement in the fields of high-performance computing and computational science conclu entre RIKEN Advanced Institute for Computational Science (AICS) et le CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le Specific Agreement in the fields of high-performance computing and computational science conclu entre RIKEN Advanced Institute for Computational Science et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 avril 2014

Alain Fuchs